



LA LETTRE DU CIBE

Editorial

Fonds chaleur et tarif d'achat de l'électricité ex-biomasse

Le Fonds chaleur a été lancé, début 2009, suite au Grenelle de l'environnement. L'ADEME vient d'en publier un premier bilan qui apparaît positif, tant au regard du nombre de projets que du montant des soutiens financiers. L'appel d'offres BCIA (projets industriels de plus de 1 000 tep) et les procédures décentralisées de soutien aux projets bois-énergie dans l'habitat et le tertiaire, les réseaux de chaleur et les entreprises (moins de 1 000 tep) apportent une aide financière globale qui avoisinera les 200 millions d'euros.

L'appel d'offres en direction de l'industrie a permis de toucher des entreprises (hors secteur du bois) qui jusqu'à présent ne se sentaient pas concernées par la biomasse. La moitié des propositions émanent d'industriels de l'agroalimentaire (laiteries...). Ce sont en très grande majorité des établissements dont la production sortie chaudière est inférieure à 5 000 tep/an, bien répartis sur le territoire de la France rurale. Cette typologie des entreprises constitue en soi un motif de satisfaction : nous avons toujours considéré qu'il fallait cibler en priorité les PME / PMI situées à proximité des ressources en biomasse forestière et agricole. Le CIBE a tout lieu de se réjouir d'avoir été entendu sur ces questions lors du Grenelle, puis dans le cadre de la mise en place du Fonds chaleur. Attention toutefois à ne pas trop mettre l'accent sur l'industrie, au détriment des créations de réseau de chaleur qui demeurent pour les collectivités et leurs partenaires, vu la complexité du montage administratif, juridique et financier, un « vrai parcours du combattant ».

Parallèlement, le Ministère de l'écologie et de l'énergie a réécrit l'arrêté de 2002 en vue de réévaluer le tarif d'achat de l'électricité produite à partir de biomasse. Le Président de la République, à la suite du rapport Puech, avait indiqué qu'on irait vers un triplement. Cet engagement est formellement respecté, mais le projet d'arrêté comporte de telles restrictions (notamment celle relative à la puissance électrique minimum de 5 MWé pour bénéficier du bonus cogénération) qu'il écarte en pratique

du bénéfice de ce dispositif la plupart des entreprises potentiellement concernées.

Le CIBE l'a dit et répété : le créneau de la cogénération à partir de bois se situe dans l'industrie et dans une gamme de puissance de 0,5 à 3 MWé. Ce sont d'ailleurs ces entreprises de taille moyenne appelant en base de 5 à 15 MW de puissance thermique qui ont répondu à l'appel d'offres BCIA. Aujourd'hui comme demain, elles ne pourront pas, dans le cadre d'une approche énergétique globale, envisager sérieusement la variante cogénération, mais devront opter exclusivement pour la vapeur de process ou la chaleur seule. Nous n'avons pas été entendus par le Ministère chargé de l'énergie sur cette question (une fois encore, et cela depuis 2002 !).

Faut-il continuer à soutenir dans de telles conditions la production d'électricité ex-biomasse ? On peut se poser la question de la légitimité d'un soutien public très important pour la production d'électricité à partir de biomasse. En effet, ramené au MWh produit, **le soutien à la cogénération ex-biomasse est 10 fois plus coûteux en fonds publics que la production thermique seule.** On objectera qu'il s'agit d'électricité et non de chaleur. Mais on sait qu'une centrale biomasse produit 2 à 3 fois plus d'énergie thermique que d'électricité, et de plus qu'un tiers de l'électricité sert (hélas) à faire de la chaleur par effet Joule (selon la PPI, sur les 440 TWh d'électricité consommée en France, 140 sont dédiés à des usages thermiques !). **Raison suffisante à nos yeux, si le soutien à la production d'électricité (cogénération) à partir de biomasse devait être confirmé, pour ne pas le réserver aux très grandes entreprises des secteurs du papier, de la chimie... (qui disposent pour cela des appels d'offres CRE), mais pour l'accorder aussi aux entreprises de taille moyenne, via un tarif d'achat adapté aux puissances inférieures à 3 MWé, comme c'est le cas en Allemagne.** Rappelons que nos voisins ont installé depuis 5 ans, grâce à un tarif d'achat attractif, plus de 2 000 installations entre 0,2 et 3 MWé. En matière d'énergies renouvelables, est-il si difficile de tourner son regard vers des pays européens voisins, surtout lorsqu'ils font la démonstration qu'ils avancent plus vite que nous ?

Serge DEFAYE
Président du CIBE



Fonds chaleur : BCIA 2009 et BCIAT 2010

Dans le cadre du fonds chaleur, l'ADEME a lancé fin 2008 un premier appel à projets afin de susciter le développement de projets de production de chaleur à partir de biomasse dans l'industrie et l'agriculture. 31 projets ont été retenus (sur 37 déposés), pour une production énergétique totale de 145 400 tonnes équivalent pétrole (tep). Forte de ce succès, l'ADEME lance un second appel à projets intitulé « [Biomasse chaleur industrie agriculture et tertiaire – BCIAT](#) ». Il concerne la réalisation d'installations assurant une production énergétique annuelle supérieure à 1 000 tep à partir de biomasse, avec un objectif indicatif cette année de 175 000 tep. La date limite de réception des dossiers de candidature complets à l'ADEME et des plans d'approvisionnement par les préfetures de région est fixée au 31 mars 2010.

Télécharger

Dossier de presse

Télécharger

Bilan BCIA 2009 – Appel à projets BCIAT 2010

Télécharger

Cahier des charges BCIAT 2010

Un projet d'arrêté tarifaire pour la production d'électricité à partir de biomasse

Dans son discours prononcé à Urmatt en Alsace, le 19 mai dernier, le Président de la République a annoncé le doublement voire le triplement du tarif d'achat en vigueur pour l'électricité produite à partir de biomasse (fixé par l'arrêté Ministériel du 16 avril 2002, à un niveau notablement insuffisant qui n'a jamais permis, en sept ans, d'assurer le développement de cette filière). Le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer (MEEDDM) a donc préparé un projet de nouvel arrêté, communiqué aux professionnels en septembre dernier. Il définit un tarif de base et des primes combustible (plus de 50 % de plaquettes forestières dans la part d'origine sylvicole) et cogénération (efficacité énergétique supérieure à 50 %), ces dernières étant toutefois réservées aux installations de plus de 5 MWé. Ce texte n'a pas fait l'objet d'une réelle concertation avec les professionnels et les points inacceptables (selon le CIBE, mais aussi la FEDENE, l'ATEE...), principalement le seuil d'éligibilité au bénéfice des bonus (qui exclut les petites et moyennes puissances) n'ont pas été rediscutés. C'est donc dans sa version de base que ce projet a été validé par le Conseil supérieur de l'énergie (CSE) le 22 septembre dernier, les amendements proposés par les professionnels ayant été rejetés. Pour autant, à ce jour, l'arrêté n'est toujours pas publié.

Télécharger

Projet d'arrêté tarifaire

Développement de solutions technologiques innovantes

L'ADEME lance un [appel à intentions](#) dont l'objectif est de développer des solutions technologiques innovantes pour la diversification et l'amélioration significative des filières industrielles de transformation de biomasse. Des gains environnementaux importants sont attendus, notamment sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques ainsi que sur l'efficacité énergétique et la transition de la pétrochimie vers une chimie du renouvelable et durable. Trois thèmes sont proposés : biocarburants, biomatériaux et combustion propre de la biomasse (développement de systèmes performants de production de chaleur avec une priorité à la réduction des émissions de particules fines). La date limite de soumission des dossiers est fixée au 13 janvier 2010 à 17 heures.

Publications

La parution de deux rapports est à noter ces derniers mois :

- le rapport parlementaire (Assemblée nationale) d'information sur la fiscalité écologique ;
- l'étude « filières vertes » du Commissariat général au développement durable.

Télécharger

Rapport fiscalité écologique

Télécharger

Etude filières vertes - Extrait biomasse

La vie du CIBE

Production d'électricité à partir de bois

Les amendements au projet de nouvel arrêté tarifaire proposés par le CIBE à l'occasion du passage du texte au Conseil supérieur de l'énergie n'ont pas été pris en compte. Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du CIBE le 5 novembre dernier, les adhérents ont exprimé le souhait que l'association poursuive son action dans ce domaine.

Le CIBE a ainsi sollicité l'arbitrage et l'appui du Premier ministre pour la révision du projet d'arrêté. Il a de même adressé des courriers au Président du groupe sénatorial sur l'énergie et au Président de la commission développement durable de l'Assemblée nationale afin que le Parlement se saisisse de la question du bilan des projets CRE par la réalisation d'un audit.

Télécharger

Note du CIBE

Salon bois-énergie

Le CIBE sera présent au salon bois-énergie à Saint-Etienne du 18 au 21 mars 2010. A cette occasion se tiendront une réunion plénière du CIBE et un séminaire sur les réseaux de chaleur, préparé à partir des travaux des commissions « réseaux de chaleur » et « montage de projets ». D'autre part, le CIBE animera un des forums proposés par les organisateurs du salon.

Notez d'ores et déjà ces dates et retrouvez toutes les informations sur le [site internet du salon](#).



Colloque « Bois-énergie : ressources et approvisionnements »

Le Comité Interprofessionnel du Bois-Energie a tenu son colloque annuel à Valence, dans la Drôme, les 22 et 23 septembre derniers.

Cette année le thème retenu était celui des ressources et des approvisionnements. Sujet aussi vaste que déterminant, à une période où, parmi les énergies renouvelables, le développement massif de la filière bois-énergie est appelé des vœux de tous. La manifestation était organisée avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, de l'ADEME, du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP), du Bois International, et en partenariat avec Rhônalpénergie Environnement, Fibois Ardèche-Drôme et l'ATEE.

Le colloque a réuni plus de 220 personnes, d'horizons très variés, dans les locaux de l'INEED situés à proximité de la gare TGV de Valence, dont chacun a pu apprécier la qualité et la parfaite adaptation à la manifestation.

Serge DEFAYE, Président du CIBE, a accueilli Éliane GIRAUD, conseillère régionale en charge de l'agriculture, du développement rural et des parcs naturels régionaux. Dans un premier temps, elle a rendu un hommage à Adrien ZELLER, Président de la Région Alsace, récemment disparu. Ce dernier avait accueilli le colloque du CIBE il y a deux ans à Strasbourg et on connaissait ses positions de partisan indéfectible du développement des énergies renouvelables. Éliane GIRAUD a ensuite introduit le colloque aux côtés des Présidents des organismes locaux co-organisateurs, Roger LERON, Président de Rhônalpénergie Environnement et Marc AVIAS, Président de Fibois Ardèche-Drôme, en se faisant un plaidoyer du développement de la filière bois-énergie, à travers ses réalisations passées et ses actions à venir en région Rhône-Alpes.

Le colloque, cette année, était organisé en grande partie sous forme de tables rondes, réunissant au total près d'une quarantaine d'intervenants. Au cours de la première journée, elles ont permis d'aborder de façon très approfondie les nombreuses problématiques qui caractérisent « l'amont » de la filière, notamment :

- la complémentarité entre acteurs locaux, régionaux et nationaux ;
- l'offre en circuit court, à l'échelle régionale, à l'échelle nationale ;
- la complémentarité et la concurrence entre bois combustible et bois d'industrie ;
- les attentes énergétiques à travers les politiques territoriales et le développement local.

Trois interventions de conférenciers européens ont permis d'apprécier le développement des filières en Lituanie, Suède et Allemagne.

Les échanges avec la salle ont été nombreux et animés, mettant bien en évidence la variété des perceptions des sujets abordés et des points de vue, ainsi que les chantiers à poursuivre pour en assurer la convergence et permettre au bois-énergie de devenir le pilier de la fraction dévolue aux énergies renouvelables dans le paysage énergétique français, à l'horizon de 2020.

Ce sont Jean-Luc GUITTON, Adjoint à la Sous-directrice de la forêt et du bois au Ministère de l'agriculture, et Jean-Christophe POUET, Chef du département bioressources à la direction des énergies renouvelables (DERRME) de l'ADEME, qui ont conclu cette première journée. Ils en ont rappelé la qualité des échanges et des intervenants et participants, éléments garants d'une évolution assurée vers la structuration optimale de la ressource et des approvisionnements, propre à assurer la satisfaction d'une demande toujours plus pressante.

La matinée du 23 septembre s'est déroulée sur le terrain. Elle a rassemblé quelque 140 personnes pour participer à deux circuits de visites d'installations de collecte, préparation et conditionnement de bois combustible, très différentes dans leur taille et leur structure :

- la société COTTE, petite unité de production de plaquettes forestières, en Isère ;
- la société LELY ENVIRONNEMENT, l'une des plus importantes plates-formes de préparation de bois combustible en France, en Isère également ;
- les plates-formes de l'EURL TILLOY dans le sud de la Drôme ;
- les installations et équipements de l'exploitant forestier CHASTAN dans le Diois.

Les participants se sont retrouvés l'après-midi dans les locaux de l'INEED pour un atelier technique ; y ont été abordées les questions liées aux définitions et référentiels européens et nationaux de combustibles bois, aux normes, certifications et chartes, aux contrôles qualité...

Jean-Pierre TACHET, Délégué général du CIBE, a clôturé le colloque en appelant les participants, face aux réponses restant à apporter aux questions posées et aux nombreuses actions restant à poursuivre ou engager, à rejoindre le CIBE et ses commissions de travail. Il a donné rendez-vous à tous au prochain colloque qui se tiendra à Nantes début juin 2010, pendant le Carrefour international du bois.

C'est un colloque réussi et de grande qualité, d'après les avis des participants, qui conforte le CIBE dans sa vocation de plate-forme de rencontre, d'échanges entre tous les acteurs de la filière et dans son rôle de force de propositions dans les applications collectives et industrielles du bois-énergie.

Téléchargements

Programme et interventions du colloque

[Télécharger](#)



Commission APR « Approvisionnement des chaufferies et biocombustibles »

Retours d'expériences régionales sur la structuration de l'approvisionnement

Cette action a pour but d'analyser les outils et démarches mis en œuvre pour la mobilisation de la ressource et la structuration de l'offre en combustibles bois en région, au regard d'une part des usages actuels et futurs du bois (industrie, énergie) et d'autre part du positionnement des acteurs de la filière bois-énergie dans un ensemble régional cohérent. Les aspects suivants sont étudiés :

- volonté politique ;
- moyens financiers ;
- moyens d'animation ;
- équipements ;
- capacité à mobiliser la ressource.

Les réunions régionales se sont tenues en Franche Comté (Lons le Saunier, 2 avril 2009), Auvergne (Clermont Ferrand, 2 juillet 2009) et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA, Gardanne, 14 octobre 2009).

Elles ont rassemblé près de 70 représentants de la filière bois-énergie : institutionnels et financiers (ADEME, DRAAF, Conseils régionaux et généraux), interprofessions et syndicats (exploitants forestiers, scieurs, sylviculteurs), structures d'animation de la filière, producteurs / fournisseurs de combustibles bois et exploitants de chaufferies. En général, l'ensemble des acteurs présents a reconnu le dynamisme et l'action positive des aides publiques et des outils mis en place pour le développement du bois-énergie.

Dossier internet (adhérents)

Comptes rendus des réunions régionales / tableaux de bord régionaux bois-énergie

Synthèse

Commission REX « Retour d'expériences de conception, construction et exploitation »

Groupe de travail « animation bois-énergie »

Le groupe de travail « animation bois-énergie » se réunira le 18 janvier 2010 afin d'aborder trois sujets majeurs (les deux premiers sur la base des travaux de la commission « montage de projets », le troisième avec intervention de l'ADEME) :

- sensibilité de la rentabilité d'un projet bois-énergie à la variation de paramètres technico-économiques ;
- recommandations pour le montage de projets collectifs (arborescence selon type de projet + fiches sur modes de gestion, mécanismes de financement et fiscalité) ;
- fonds chaleur et rôle des animateurs dans cette politique d'envergure.

Il convient de rappeler que les animateurs régionaux et départementaux ont un rôle clé dans le développement de la filière bois-énergie puisque étant les seuls véritablement à l'interface des mondes du bois et de l'énergie.

Commission RES « Etat des lieux et promotion des réseaux de chaleur au bois »

Enquête 2009 sur les réseaux de chaleur au bois

Le nombre de réseaux de chaleur alimentés par des chaufferies bois est en forte croissance : une quinzaine en 1997, 75 en 2005, 91 en 2007 et 149 aujourd'hui. Les motivations pour le développement de cette filière sont centrées autour des questions du développement local (surtout pour les projets en milieu rural), du changement climatique et de l'économie / maîtrise des coûts de chauffage (thème à la fois initiateur de projet – en particulier sur les grands réseaux de chaleur – et condition de réalisation sur les projets où les deux premiers points sont cités comme motivation principale).

Des réunions régionales seront organisées en 2010 pour présenter les résultats de l'enquête et engager ou poursuivre le débat sur les questions qu'elle suscite, avec les maîtres d'ouvrage et collectivités concernées.

Commission MOP « Montage des projets aux plans administratif, financier et fiscal »

Montage des projets / guide de recommandations

La commission a réalisé un document de synthèse récapitulant les principaux types de projets de chaufferie bois rencontrés (sous forme d'une arborescence interactive) et indiquant comment tirer parti des fiches décrivant les principaux modes de gestion, éléments fiscaux et mécanismes de financement applicables (déjà disponibles).

Etudes et accompagnement du maître d'ouvrage

La commission a produit une note de synthèse précisant les étapes clés, facteurs dimensionnants et points d'attention à prendre en compte lors de la mise en place d'une prestation d'assistance pour les projets de chaufferies bois, associées ou non à un réseau de chaleur.

Dossier internet (adhérents)

Guide de recommandations

Note de synthèse sur la mise en place d'une prestation d'assistance

